

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, concernant
La viticulture en Wallonie

Monsieur le Ministre,

L'agriculture se diversifie et se développe sans cesse. C'est notamment le cas de la viticulture wallonne qui connaît un véritable essor en Wallonie. En effet, en quelques années, elle est passée d'une activité exercée par quelques amateurs passionnés à celle de professionnels enthousiastes et innovants.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais avoir des chiffres sur cette activité en croissance. Combien de vignerons sont recensés sur le territoire wallon et quelle superficie cela représente-t-il? Un soutien wallon est-il prévu pour développer davantage cette filière?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Borsus:

[Février 2023]

Même si la présence de vignes sur le territoire wallon est observée depuis des siècles, nous constatons depuis une vingtaine d'années un beau renouvellement de la viticulture en Wallonie.

La superficie de vignes était de 318 hectares en Wallonie en 2021, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2020. Au 1^{er} juillet 2022, la Wallonie comptait 200 parcelles de vignobles pour une surface totale de 425 hectares. En termes de répartition provinciale, c'est à Liège que l'on compte la plus grande surface avec 134 hectares. Le Hainaut suit avec 117 hectares et Namur compte 98 hectares. Mais il faut rappeler qu'il faut minimum trois à cinq ans pour que la vigne produise un nombre suffisant de bouteilles. La centaine d'hectares plantée en 2022 ne sera pas productive avant minimum 2025.

Le nombre de viticulteurs wallons augmente chaque année. En juillet 2022, on en dénombrait 200. Une nouvelle évaluation du nombre de vigneron est en cours et devrait être finalisée au printemps 2023. On peut dire que, depuis juillet 2022, une dizaine de nouvelles affiliations de vigneron a été actée pour un total d'un peu plus de 125 vignobles. Même s'ils ne sont pas encore en production, cela amènerait le nombre de vignobles aux environs de 210. Il faut également tenir compte du fait que tous les vigneron ne jugent pas forcément utile de s'affilier avant d'être en production.

En 2020, la Wallonie enregistrait quelque 10 % de production de plus que la Flandre. Elle avait produit 1.003.059 litres de vin sur un total de 1.853.034 litres, ce qui s'expliquait principalement par une plus grande production de vin mousseux dans la Province du Hainaut. En 2021, la situation a été tout autre. La Wallonie a été confrontée à une forte diminution de la production, soit 35 % de moins par rapport à 2020 suite aux conditions météorologiques désastreuses.

L'honorable membre n'ignore pas que j'alloue depuis 2016, une subvention annuelle à l'Association des Vignerons de Wallonie de 60.000 euros. Le programme d'actions soutenu par cette subvention se base principalement, mais pas uniquement, sur la promotion des vins wallons avec des actions de communication (via les réseaux sociaux et lors d'événements comme Libramont). Grâce à cette subvention, l'Association peut également valoriser les vins wallons au travers des appellations protégées ou agir au niveau européen via la Confédération européenne des vigneron indépendants (CEVI).

Ce ne sont pas moins d'une soixantaine de vins produits par une vingtaine de vigneron qui sont reconnus au titre des 4 AOP/IGP wallonnes par mon administration.

Concernant les aides pour le secteur, le système n'est pas neuf et a suivi l'évolution de la législation européenne en la matière, politique agricole commune oblige. Des aides sont notamment possibles via le système d'aides à l'installation et investissement, et donc viticole, dit « All » qui applique en droit régional le règlement européen relatif au soutien du développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

En matière d'aides aux vignerons, l'Association des Vignerons de Wallonie a diffusé une newsletter consacrée aux différentes aides pour les vignerons, notamment les aides à l'installation et les aides à l'investissement. Via ce système, une aide à l'installation de 70.000 euros est bien accessible aux jeunes qui créent ou qui reprennent une exploitation viticole.

Concernant la promotion, dans un autre cadre, l'APAQ-W intègre ses membres vignerons dans diverses opérations de promotion, comme par exemple, la campagne « Trinquons local » comprenant un site internet et des réseaux sociaux dédiés.

Enfin, outre le travail de valorisation B2C, l'APAQ-W associe le secteur viticole aux travaux de son business club dans le but de stimuler les relations B2B avec le secteur HORECA, mais aussi la distribution.

Les retombées économiques de la filière viticole en Wallonie proviennent, d'une part, de la production et la vente de vin. D'autre part, le développement d'activités périphériques à l'activité viticole proprement dite induit de nouvelles retombées économiques pour le secteur. Il s'agit du développement de produits originaux différents du vin, ou le développement l'œnotourisme, c'est-à-dire, l'organisation de visites ou d'événements sur le domaine. Ces activités ont l'avantage d'être liées au domaine viticole et d'augmenter ainsi la résilience économique des domaines viticoles.